



LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **CONTRE LES PERSONNES**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Homicide et Lésions corporelles volontaires : articles 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Meurtre et Assassinat : articles 44 et 45

Lésions corporelles involontaires simples: article 52, 55, 56

Lésions corporelles ayant causé la mort : article 53

Lésions corporelles ayant causé une maladie : article 54

Épreuves superstitieuses et pratiques barbares : article 57 58 59 60 61

Anthropophagie : article 62

Duel simple : articles 63, 64, 65

Duel ayant entraîné la mort : article 66

La non-assistance à personne en danger Articles : 66bis, 66ter, 66quater, 66 quinquies

Les attentats à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile Articles : 67, 68, 69, 70

Enlèvement, détention et arrestation arbitraires : articles 67, 68

Violation du domicile : articles 69, 70

Les attentats à l'inviolabilité du secret des lettres Articles : 71,72

La révélation du secret professionnel Articles : 73

Les imputations dommageables et des injures. Articles : 74, 75,76, 77, 78

Articles 12 et 13: Dépassement dangereux contraire aux prescriptions

Article 10.7.: Chevauchement ou franchissement d'une ligne continue seule ou, si elle est doublée d'une ligne discontinue dans les cas où cette manœuvre est interdite

Type d'infraction : **CONTRE LES PROPRIÉTÉS**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Vol : articles 79, 80, 81

Vol commis à l'aide de l'effraction : article 81

Vol à mains armées : article 81bis

Vol commis à l'aide des violences ou menaces : articles 82

Détournement : article 83

Stellionat, Art. 96

Extorsions : article 84

Vol et extorsion suivi du meurtre : article 85

La banqueroute Articles : 86, 87, 88, 89

Des cas assimilés à la banqueroute Articles : 89, 90,91, 92, 93, 94

L'abus de confiance Articles : 95, 96,96bis

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **CONTRE LES PROPRIÉTÉS**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Le détournement de main-d'œuvre Articles : 97

L'escroquerie et la tromperie Articles : 98, 99, 100

Le recèlement des objets obtenus à l'aide d'une infraction Articles : 101

Cel frauduleux Articles : 102

La grivèlerie Articles : 102 bis,

Incendie Articles : 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109

La destruction des constructions, machines, tombeaux et monuments Articles : 110,111

La destruction et la dégradation d'arbres, récoltes ou autres propriétés Articles : 112,113

La destruction d'animaux. Articles : 114

L'enlèvement ou de déplacement des bornes Articles : 115

Type d'infraction : **CONTRE LA FOI PUBLIQUE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

La contrefaçon : article 116, 117, 118, 118bis,

L'imitation des insignes monétaires : 119, 120

La contrefaçon ou falsification des sceaux, timbres, poinçons, marques, etc. :Articles : 121,122

L'usurpation de fonctions publiques Articles : 123

Le port illégal de décorations Articles : 123bis

Les faux commis en écritures Articles : 124, 125,126, 127

Faux commis en écriture avec intention frauduleuse : article 124

Faux commis par un fonctionnaire ou agent de l'État dans l'exercice de ses fonctions : article 125

Usage de l'acte faux : article 126

Délivrance du faux par un fonctionnaire ou officier public : article 127

Le faux témoignage et le faux serment Articles : 128, 129, 130, 131,132

Faux témoignage devant les tribunaux : article 128

Subornation de témoin : article 129

Fausse déclaration en justice : article 130

Faux interprète et faux expert : article 131

Faux serment : article 132

Type d'infraction : **CONTRE L'ORDRE PUBLIC**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Rébellion : article 133

Rébellion commise par une seule personne : article 134

Rébellion commise par plusieurs personnes : article 135

Provocation à désobéir aux lois : article 135bis

Provocation des militaires à se détourner de leurs devoirs : article 135ter

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **CONTRE L'ORDRE PUBLIC**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Les outrages et des violences envers les membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat : article 136, point 1

Les outrages et des violences envers les membres du gouvernement : article 136 point2

Les outrages et des violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique : article 136 point3

Les outrages commis envers les corps constitués : article 137

Les outrages (coups et blessures) envers les membres de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, du Gouvernement ou de la Cour constitutionnelle : articles 138,138bis, 138ter, 138quater, 138quinquies

Les outrages envers l'emblème national Articles : 138sexies,

Le bris des scellés Articles : 139,140

Les entraves apportées à l'exécution des travaux publics Articles : 141,142

Les entraves apportées à l'exécution des travaux publics par voie de fait : article 141

Les entraves apportées à l'exécution des travaux publics par attroupement et violence : article 142

Les atteintes à la liberté du commerce : article 143

Les atteintes à la liberté du commerce ou de la navigation : article 144

Les détournements et les concussions commis par des personnes revêtues de mandat public ou chargées d'un service ou d'une mission de l'État ou d'une société étatique Articles : 145,145bis, 145ter, 146

La corruption des fonctionnaires publics, des officiers publics, des personnes chargées d'un serment public ou parastatal, de toutes personnes représentant les intérêts de l'État, des arbitres ou des experts commis en justice Articles : 147, 148, 149,149bis, 149ter, 150

Les rémunérations illicites accordées aux employés des personnes privées Articles : 150a, 150b, 150c, 150d

Le trafic d'influence Articles : 150e,

Les abstentions coupables des fonctionnaires Articles : 150f, 150g,

La publication et de distribution des écrits Articles : 150h, 150i

Les Infractions en matière de transport d'objets postaux :Articles : 151,152

Des infractions tendant à empêcher la preuve de l'état civil, fausses déclaration devant les Officiers de l'état civil Articles : 153, 154,155

Quelques autres infractions contre l'ordre public Articles : 155bis, 155 ter, 155 quater

Type d'infraction : **CONTRE L'ORDRE DES FAMILLES**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Souteneur et proxénétisme Articles : 174b

Excitation des mineurs à la débauche Articles : 172, 173, 174 a

Viol Articles : 170, 171, 171 bis

Attentat à la pudeur Articles : 167, 168, 169

L'avortement Articles : 165,166

Prostitution forcée Articles : 174c

Harcèlement sexuel Articles : 174d

Esclavage sexuel Articles : 174e

Mariage forcé Articles : 174f

Mutilation sexuelle Articles : 174g

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **CONTRE L'ORDRE DES FAMILLES**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Zoophilie Articles : 174h

Transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles incurables Articles : 174i

Trafic et exploitation d'enfants à des fins sexuelles Articles : 174j

Grossesse forcée Articles : 174k

Stérilisation forcée Articles : 174l

Pornographie mettant en scène des enfants Articles : 174

Prostitution d'enfants Articles : 174n

L'adultère Articles : 467, 468, 469, 471, 472 Code de la famille

Outrages publics aux bonnes mœurs Articles : 175, 176, 177, 178

Type d'infraction : **ATTEINTES AUX DROITS GARANTIS AUX PARTICULIERS**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Les atteintes à la liberté des cultes : Articles : 179

Les atteintes portées par des fonctionnaires publics aux droits garantis aux particuliers Articles : 180

Type d'infraction : **ATTEINTES À LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Trahison : article 181, 182, 183, 184, 186

Espionnage : 185, 186

Abstention coupable vis-à-vis des renseignements et attentat à la sûreté extérieure de l'État : article 187

Porter l'information de nature à nuire à la défense nationale : article 188

Utilisation du faux nom dans un ouvrage de défense : article 189

Simulation pour nuire à la défense nationale : article 189, 2°

Exposer la nation à des hostilités : article 190

Entretien avec les puissances étrangères des intelligences de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de la nation : 191

Collaboration avec une puissance ennemie : article 192

Attentat contre la vie ou la personne du chef de l'État : article 193

Complot contre la vie ou contre la personne du chef de l'État : article 194

Attentat contre le régime constitutionnel : article 195, 196

Atteinte contre l'intégrité du territoire : article 197

La levée des troupes armées : article 198

Prise illégitime du commandement militaire : article 199

Incitation/ trouble dans l'État : article 199 bis

Faux bruits de nature à alarmer les populations contre les pouvoirs établis : article 199 ter

Attentat dont le but aura été de porter le massacre, la dévastation ou le pillage : article 200, 201

Trouble de l'État par attentat : article 202

Participation à des bandes armées : articles 203, 205

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **ATTEINTES À LA SÛRETÉ DE L'ETAT**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Attentat commis par une bande armée : article 204

La participation à un mouvement insurrectionnel Articles : 206, 207,208

Retranchement : article 206,1°

Mise en circulation/ détention des tracts, bulletins ou papillons d'origine ou d'inspiration étrangère de nature à nuire à l'intérêt national : article 209

Propagande de nature à porter atteinte à l'intégrité, à la souveraineté ou à l'indépendance de la nation : article 210

Trouble de la paix publique : article 211

Abstention à dénoncer les actes de trahison, d'espionnage ou d'autres de nature à nuire à la défense nationale : article 215

Complice : article 216

Complice : article 216

Receleur : article 217

Type d'infraction : **INFRACTIONS D'ORDRE MILITAIRE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

L'insoumission Articles : 41, 42

L'absence irrégulière Articles : 43

La désertion simple Articles : 44, 45

La désertion avec complot Articles : 46, 52

La désertion à l'étranger Articles : 47, 48, 52

La désertion à bande armée Articles : 49, 52

La désertion à l'ennemi ou en présence de l'ennemi Articles : 50, 51, 52

La provocation à la désertion Articles : 53

Recel de déserteur Articles : 54

La mutilation volontaire et la lâcheté Articles : 55, 56, 57

La capitulation ou le défaitisme Articles : 58, 59, 60, 61,

Le complot militaire Articles : 62,

Les pillages Articles : 63, 64, 65,

Les destructions Articles : 66, 67, 68, 69, 70,

Les faux, falsifications, détournements, Articles : 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84

L'usurpation d'uniformes, décorations, signes distinctifs et emblèmes Articles : 85, 86

L'outrage au drapeau ou à l'armée Articles : 87

L'incitation à commettre des actes contraires au devoir ou à la discipline Articles : 88

La révolte militaire Articles : 89, 90

La rébellion Articles : 91, 92

Le refus d'obéissance Articles : 93, 94

Les voies de fait et outrages envers des supérieurs Articles : 95, 96, 97, 98, 99, 100

Les violences ou insultes à sentinelle Articles : 101, 102

Les violences envers les populations civiles Articles : 103, 104

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **INFRACTIONS D'ORDRE MILITAIRE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Le refus d'un service dû légalement Articles : 105, 10628.

Les voies de fait et outrage à subordonné Articles : 107, 108, 109

Les abus du droit de réquisition Articles : 110

Les détournements des objets saisis Articles : 111

La constitution illégale d'une juridiction répressive Articles : 112

Infractions aux consignes Articles : 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125

Les atteintes contre les intérêts fondamentaux de la nation Articles : 126

La trahison Articles : 127, 128,

L'espionnage Articles : 129, 130, 131, 132

Sabotage Articles : 133

La fourniture de fausses informations Articles : 134

L'attentat Articles : 135

Le mouvement insurrectionnel Articles : 136, 137, 138, 139

L'usurpation de commandement Articles : 140, 141, 142

La levée de forces armées Articles :

L'incitation à s'armer illégalement Articles

Les atteintes à la sécurité des forces armées et aux zones protégées intéressant la défense Nationale Articles :

Les atteintes au secret de la défense nationale Articles :

Le terrorisme Articles : 157, 158, 159, 160

Les crimes de génocide, Articles : 164,

Les crimes contre l'humanité Articles : 165,167, 168, 169, 170, 171,172

Les crimes de guerre Articles : 173, 174,175

Abstention par un militaire ou tout individu embarqué aux services des forces armées de dénoncer une infraction commise par un individu justiciable des juridictions militaires : article 187

Tout un militaire ou tout individu embarqué aux services des forces armées qui se rend coupable de non assistance à personne en danger : article 188

Réquisition de la force publique pour empêcher l'exécution des lois sur le recrutement militaire ou sur la mobilisation : article 189

Enrôlement par l'ennemi : article 190

Se rendre coupables d'impositions/réquisitions/confiscation ou spoliations/ importation ou exportation illégales : article 191

Ravail obligatoire des civils ou la déportation : article 192

Arrestations/ détentions ou séquestration arbitraire : article 193

Faux costume/ nom/ ordre pour procéder à l'arrestation/ détention illégales : article 194

Tout militaire ou tout individu qui se rend coupable de culture, détention, trafic ou commercialisation de la drogue, du chanvre à fumer ou des stupéfiants ou d'autres substances narcotiques : article 195

Discrimination opérée entre les militaires : article 196

Clientélisme : article 197

Critères de discrimination et clientélisme : article 198

Autres critères de discrimination et de clientélisme : article 199

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **INFRACTIONS D'ORDRE MILITAIRE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Discrimination ou clientélisme ayant causé une désorganisation des pouvoirs publics ou de l'armée, des troubles graves, un mouvement sécessionniste ou une rébellion : article 200

Témoin défaillant : article 201

Vol, détournement et destruction méchante en temps de guerre ou circonstances exceptionnelles : article 202

Détention sans titre ni droit des armes ou des munitions de guerre : article 203

Vendre ou donner en gage des effets militaires d'habillement, d'équipement ou d'armement : article 204

Vol au préjudice d'un habitant : article 205

Apologie ou propagande des atteintes aux droits fondamentaux de la nation : article 206

Type d'infraction : **INFRACTIONS CONTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

L'association formée dans le but d'attenter aux personnes et aux propriétés Articles : 156,157, 158

Les menaces d'attentat contre les personnes ou contre les propriétés Articles : 159,160

L'évasion des détenus Articles : 161,161bis, 162,162bis, 163,163bis, 164

Type d'infraction : **LOI N009 /001 DU 10 JANVIER 2009 PORTANT PROTECTION DE L'ENFANT**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Coups et blessures portés à une femme enceinte : article 143

Coups et blessures entraînant une altération grave de la santé de la femme, de l'embryon : article 144

Coups et blessures provoquant involontairement l'avortement : article 145

Abstention coupable du personnel soignant vis-à-vis d'une femme en instance d'accouchement : article 146

Coups et blessures volontaires portés sur l'enfant ayant entraîné une maladie ou une incapacité : article 148

Coups et blessures volontaires ayant entraîné une mutilation ou un handicap : article 149

Coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort d'un enfant sans intention de la donner : article 150

Torture d'enfants : article 151, 152

Mutilation sexuelle d'un enfant : article 153

Le fait de pratiquer ou faire pratiquer une expérimentation médicale sur un enfant : article 154

Administration volontaire à un enfant des substances nuisibles : article 155, 156

Épreuves superstitieuses commises sur un enfant : article 157

Incitation d'un enfant au suicide : article 158, 159

Imputation calomnieuse d'enfant : article 160

Enlèvement d'enfant : article 161

Traite et vente d'enfants : article 162

Soustraction frauduleuse d'un bien appartenant à l'enfant : article 163

Vol à l'aide de violence ou menaces : article 164

Destruction méchante des biens appartenant à l'enfant : article 165

Vendre ou donner en gage un immeuble appartenant à l'enfant : article 166

Escroquerie au préjudice d'un enfant : article 167

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : LOI NO09 /001 DU 10 JANVIER 2009 PORTANT PROTECTION DE L'ENFANT

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Détournement ou dissipation au préjudice d'un enfant : article 168

Pédophilie : article 169

Viol d'enfant : article 170, 171

Attentat à la pudeur sans violence commis sur un enfant : article 172

Attentat aux mœurs : article 173

Incitation d'un enfant à des relations sexuelles avec un animal : article 174

Détention d'enfants dans le but d'abuser d'eux sexuellement : article 175

Privation illégale d'un enfant de la capacité biologique de reproduction : article 176

Contamination délibérée d'infections sexuellement transmissibles : article 177

De la pornographie mettant en scène un enfant : article 179l

Exposition d'enfant à la pornographie : article 180

Harcèlement sexuel d'un enfant : article 181

Proxénétisme à l'égard d'un enfant : article 182

Esclavage sexuel d'un enfant : article 183

Condamnation à la déchéance de l'autorité parentale pour une infraction prévue à cette section : article 184

Acte discriminatoire à l'égard d'un enfant : article 185

Déplacement ou rétention illicites d'enfant à l'étranger par un parent ou un tiers : article 186

Travail d'enfants : article 187

Utilisation d'enfants dans les différentes formes de criminalité : article 188

Mariage forcé : article 189

Délaissement d'enfant : article 190

Non assistance à l'enfant en danger : article 191

Non dénonciation des violences commises sur l'enfant : article 192

Abstention d'un fonctionnaire ou officier public qui prend connaissance d'abus ou de mise en danger d'un enfant : article 193

Utilisation d'un enfant aux fins de la mendicité : article 194

Abstention à la politique sanitaire du pays et à des soins préventifs requis à l'enfant : article 195

Refus par les parents, tuteur ou responsable légal d'assurer à son enfant les soins médicaux : article 196

Exigences par le gestionnaire de l'établissement primaire, secondaire, et professionnel public des frais autres que ceux prévus par les textes légaux et réglementaires : article 197

Ne pas envoyer son enfant à l'école : article 198

Type d'infraction : LOI N°08/011 DU 14 JUILLET 2008 PORTANT PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH/SIDA ET LES PERSONNES AFFECTÉES

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Stigmatisation ou discrimination à l'endroit d'une personne avec le VIH/SIDA et des personnes affectées : article 42

Révélation, par violation du secret professionnel, de l'état sérologique avéré ou présumé d'une personne : article 43

Exploitation des personnes vivant avec le VIH/SIDA à des fins de propagande, de marketing, d'enrichissement : article 44

Transmission délibérée du VIH/SIDA : article 45

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **INFRACTIONS DES VIOLENCES SEXUELLES**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Souteneur et proxénétisme Articles : 174b

Prostitution forcée Articles : 174c

Harcèlement sexuel Articles : 174d

Harcèlement sexuel Articles : 174d

Esclavage sexuel Articles : 174e

Mariage forcé Articles : 174f

Mutilation sexuelle Articles : 174g

Zoophilie Articles : 174h

Transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles incurables Articles : 174i

Trafic et exploitation d'enfants à des fins sexuelles Articles : 174j

Grossesse forcée Articles : 174k

Stérilisation forcée : Articles : 174L

Pornographie mettant en scène des enfants Articles : 174m

Prostitution d'enfants Articles : 174n

Attentat à la pudeur Articles : 167, 168, 169

Viol Articles : 170, 171, 171 bis

Excitation des mineurs à la débauche Articles : 172, 173, 174 a

Type d'infraction : **DOSSIER CIVIL**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Jugement supplétif d'acte de naissance.

Dossier civil

Affiliation

Tutelle

Garde et pension alimentaire

Recherche de paternité

Adoption

Changement de nom

Type d'infraction : **ENFANT EN SITUATION DIFFICILE (TPE)**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Rejeté, abandonné, exposé à la négligence, au vagabondage et à la mendicité

Graves sujets de mécontentement à ses parents ou tuteur ou à son entourage

Exposition à la prostitution, à la mendicité, au vagabondage ou à la criminalité:

Manque, de façon notoire et continue, de protection ou ne fréquente aucun établissement scolaire ou n'exerce aucune activité professionnelle

Habituellement maltraité

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : **ENFANT EN SITUATION DIFFICILE (TPE)**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Exploité économiquement ou sexuellement

Accusé de sorcellerie

Mère ou porteuse d'une grossesse, objet de maltraitance de la part de ses parents ou tuteur

Sans soutien familial ou autre à la suite de la perte de ses parents

Vivant avec handicap

Toxicomane

Orphelin

Surdoué

Type d'infraction : **MATIÈRE DU TRAVAIL**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Travail

Type d'infraction : **MATIÈRE EN ANNULATION**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Annulation

Type d'infraction : **MATIÈRE ÉLECTORALE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Electoral

Type d'infraction : **RENVOIE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Renvoie

Type d'infraction : **LOI 78-022 DU 30 AOÛT 1978 PORTANT NOUVEAU CODE DE LA ROUTE**

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Circulation sur la partie gauche de la chaussée en marche normale. Article 10.

Article 13.6.: Accélération d'allure par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé

Articles 15 et 17: Vitesse excessive dans les cas où elle doit être réduite en vertu desdits articles

Article 18: Changement important de direction sans que le conducteur se soit assuré que la manœuvre est sans danger pour les autres usagers de la route et sans qu'il ait averti ceux-ci de son intention

Article 19.1.: Freinage brusque non exigé par des raisons de sécurité

Article 20: Non-respect à la priorité aux intersections et à l'obligation de céder le passage

Articles 26 et 27: Arrêt ou stationnement dangereux

Article 26.2.: Stationnement sur la chaussée, la nuit, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation

Article 34.1.: Non-respect aux prescriptions applicables aux cortèges

LES PREVENTIONS

Type d'infraction : LOI 78-022 DU 30 AOÛT 1978 PORTANT NOUVEAU CODE DE LA ROUTE

QUALIFICATION ET BASE LEGALE

Article 37: Non-respect aux prescriptions applicables aux véhicules de transports en commun des écoliers

Article 38: Transports sans sécurité des passagers et surcharge

Article 55.3.: Circulation de nuit d'un véhicule sans éclairage ni signalisation

Article 57.1.: Maintien des feux de route dans les agglomérations lorsque l'éclairage est suffisant ou lorsque le véhicule est à l'arrêt

Article 57.2.: Maintien des feux de route et des feux de brouillard à l'encontre des véhicules dont les conducteurs manifestent par des appels de projecteurs la gêne que leur cause le maintien de ces feux

Articles 85.3. et 91.1.: Non-respect de l'arrêt imposé par le panneau «STOP » ou par le feu rouge fixe ou clignotant

Article 104: Conduite sous l'empire d'un état alcoolique